

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat  
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240620-DEL\_202458-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-58

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

Date de la convocation :

13 juin 2024

Date d'affichage :

13 juin 2024

Objet de la délibération :

**PRISE EN CHARGE  
FINANCIERE DES  
TRAVAUX FAITS DANS  
LE LOGEMENT DE LEA  
LECARDONNEL**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR.

**Présents :** LE FUR Philippe, LE ROUX François, LEBERRE Claudine, EYMARD Marie-Renée, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland

**Absents :** SCOUARNEC Joseph donne procuration à LE FUR Philippe, DE FOUGEROLLES May donne procuration à TOURNIER Roland, LE ROUX Frédéric donne procuration à EYMARD Marie-Renée.

**Secrétaire de séance :** Marie-Renée Eymard

Madame Léa LECARDONNEL a engagé des frais afin de remettre en état le logement social n°1 de la résidence de l'Ancienne Ecole pour pouvoir l'occuper à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Compte tenu de la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation au vu de l'état de vétusté du logement avant l'entrée du locataire, il est proposé de prendre en charge les dépenses que Mme Léa LECARDONNEL a avancées en 2023 afin de remettre dans un état correct le logement en location. La nature des travaux est :

- Rénovation des sols dans tout le logement,
- Rénovation des peintures dans tout le logement,
- Réfection de la cuisine avec achat d'une hotte et plaque à induction,
- Réfection de la salle d'eau avec achat de robinetteries, lavabo et paroi de douche,
- Pose de 2 placards-penderies dans les chambres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de rembourser Mme Léa LECARDONNEL pour les travaux faits dans son logement à hauteur de 4 270 € (selon le montant total des justificatifs de paiement).

